



ASSEMBLÉE NATIONALE

DEUXIÈME SESSION

TRENTE-CINQUIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 avril 1996 — N° 14

**Président de l'Assemblée nationale :
M. Jean-Pierre Charbonneau**

QUÉBEC

30 avril 1996

30 avril 1996

Le mardi 30 avril 1996

N° 14

La séance est ouverte à 14 h 03.

Moment de recueillement

M. le Président communique et dépose:

Une lettre, en date du 30 avril 1996, qu'il a reçue de M. Richard Le Hir, député de la circonscription électorale d'Iberville, l'informant de sa décision de siéger à titre de député indépendant à l'Assemblée nationale.

(Dépôt n° 78-960430)

AFFAIRES COURANTES

Présentation de projets de loi

Mme Harel, ministre de la Sécurité du revenu, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

n° 10 Loi modifiant la Loi sur le régime de rentes du Québec.

La motion est adoptée.

M. Ménard, ministre d'État à la Métropole, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi:

30 avril 1996

n° 1 Loi sur le ministère de la Métropole.

La motion est adoptée.

Dépôts de documents

M. Chevette, ministre d'État des Ressources naturelles, dépose:

Un tableau des déplacements hors Québec effectués par du personnel d'Hydro-Québec au cours de l'année 1995.

(Dépôt n° 79-960430)

M. le Président dépose:

Les notes explicatives sur les prévisions budgétaires 1996-1997 et le rapport financier préliminaire 1995-1996 du Directeur général des élections du Québec.

(Dépôt n° 80-960430)

Les notes explicatives sur les prévisions budgétaires 1996-1997 et le rapport financier préliminaire 1995-1996 de la Commission de la représentation électorale du Québec.

(Dépôt n° 81-960430)

Les crédits de l'Assemblée nationale, adoptés par le Bureau de l'Assemblée, pour l'année financière 1996-1997.

(Dépôt n° 82-960430)

Interventions portant sur une violation de droit ou de privilège ou sur un fait personnel

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu de M. Brodeur (Shefford) une demande d'intervention sur un fait personnel et qu'il a pris en délibéré la question de la recevabilité de cette demande.

Questions et réponses orales

30 avril 1996

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 59 du Règlement, M. Vallières (Richmond) dépose:

Copie d'une lettre, en date du 24 avril 1996, adressée à Me Denis Gauthier, notaire, par M. Gaston Leroux, député fédéral de Richmond-Wolfe, concernant l'offre faite par Revenu Québec aux investisseurs dans des sociétés de recherche et de développement.

(Dépôt n° 83-960430)

Copie d'une lettre, en date du 23 avril 1996, adressée à Mme Hélène Labrèche, secrétaire de l'ACAPDP - R & D, par M. Michel Gauthier, chef du Bloc Québécois, concernant l'offre faite par Revenu Québec aux investisseurs dans des sociétés de recherche et de développement.

(Dépôt n° 84-960430)

Motions sans préavis

M. Lefebvre (Frontenac) propose:

QUE cette Assemblée exprime ses plus profondes condoléances à la famille, aux proches et aux collègues de l'agent André Lalonde, du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal, qui a été lâchement assassiné, hier, dans l'exercice de ses fonctions.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À l'invitation de M. le Président, l'Assemblée observe un moment de silence.

M. Bissonnet (Jeanne-Mance) présente une motion de félicitations à l'endroit de M. Jacques Villeneuve pour sa victoire au Grand Prix d'Europe; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

30 avril 1996

Avis touchant les travaux des commissions

M. Bélanger, leader du gouvernement, convoque les commissions suivantes pour l'étude des crédits budgétaires:

- la Commission des affaires sociales, pour ceux du ministère de la Santé et des Services sociaux;
- la Commission des institutions, pour ceux du ministère du Conseil exécutif.

Renseignements sur les travaux de l'Assemblée

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 20, 53, 188 et 286 du Règlement et sur la motion de M. Bélanger, leader du gouvernement, il est ordonné:

QUE l'Assemblée procède à l'étude en commission plénière des crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'année financière 1996-1997 à compter de 20 heures, ce soir, jusqu'à 23 heures au plus tard, malgré le fait que l'ensemble de l'étude des crédits des ministères ne soit pas terminé.

M. le Président informe l'Assemblée que, le mercredi 1^{er} mai 1996, aux affaires inscrites par les députés de l'opposition, sera débattue la motion de M. Gauthrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit:

QUE l'Assemblée nationale dénonce l'incohérence et l'improvisation du gouvernement dans les coupures imposées au secteur de l'éducation qui affecteront inévitablement la qualité de l'enseignement et les services aux étudiants, augmenteront les contributions des étudiants et forceront la hausse des taxes scolaires.

À 15 h 11, conformément à l'ordre adopté précédemment, M. le Président suspend la séance jusqu'à

30 avril 1996

20 heures.

La séance reprend à 20 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Crédits budgétaires

Crédits de l'Assemblée nationale

Conformément à l'ordre adopté précédemment et sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier les crédits budgétaires de l'Assemblée nationale pour l'année financière 1996-1997.

L'étude des crédits de l'Assemblée nationale étant terminée, M. le président de la commission plénière fait rapport à l'Assemblée.

À 22 h 20, sur la motion de Mme Caron, leader adjointe du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} mai 1996, à 10 heures.

Le Président

30 avril 1996

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU